



ZAPPER LE TICKET HORODATEUR : UN MAUVAIS CALCUL DES LE 1ER AOÛT 2011...

publié le **05/05/2011**, vu **8115 fois**, Auteur : [Maître HADDAD Sabine](#)

A compter du 1^{er} août 2011, le PV passe de 11 euros à 17 euros Qu'est-ce que cela va changer ?

Conduire une voiture est un luxe de plus en plus cher...

Le ministre du Budget a annoncé que le prix des PV de stationnement allait évoluer et être fixé entre 15 et 20 euros.

Ce sera chose faite bientôt...

Il est vrai qu'il n'a pas évolué depuis 1986 (75 Frs) !

Dès le 1^{er} août 2011 l'amende de première classe évolue...

Le prix des PV de stationnement impayé ou pour dépassement passera de **11 euros à 17 euros, soit une hausse de 6 euros ou de 55% du tarif des contraventions de stationnement (ticket non affiché ou temps de stationnement dépassé).**

Quelle chance!!! puisque la commission des Finances de l'Assemblée nationale avait préconisé de son côté une amende encore plus salée, de 20 €, pour encourager les automobilistes à avoir « un comportement vertueux »

D'aucuns nous diront que c'est peu en 25 ans, alors que d'autres contesteront le fondement même de la hausse...

De qui se moque t-on ?

Alors que les places de stationnement, de parking se rétrécissent, que le parc auto ne cesse de croître, rien n'est fait pour faciliter la vie de l'automobiliste...

Désormais, aux affres de trouver des places de stationnement avec les implantations de deux roues, de vélib, des couloirs de bus, de tramways et des places de livraison, à celles de devoir subir l'augmentation du prix de l'essence, les travaux à tout va dans Paris, la circulation difficile, nous voilà contraints de payer plus cher nos PV...

Le pouvoir d'achat toujours à la baisse... Roulez en seconde voiture, nous rétorqueront sans doute certains hauts responsables, qui n'ont même pas à chercher de places de parkings, laissant leur chauffeur attendre sur les places non autorisées...

On se rapproche de Londres... Stationner dans Paris deviendra un luxe; tant pour trouver des places de stationnement que pour se garer...

Sur le même modèle et Pourquoi pas un droit de passage pour accéder aux abords de la capitale?

Où allons nous?

Dans les doléances: Pourquoi pas créer des emplacements de parkings publics gratuits en bord des villes... A quand les emplacements de tricycles , tandems ?

A t-on pensé à ceux qui doivent absolument prendre leur voiture pour aller travailler ?

N'est ce pas une façon de demander à l'automobiliste de poser son véhicule pour prendre les transports en commun ou d'user du co voiturage ?

Sortez couvert et n'oubliez pas d'apposer le nouveau ticket choc qui choque ! (vert "de rage" serait une bonne couleur).

Et puis... si vous n'avez pas votre carte pour l'horodateur sur vous, Ajoutez une bonne dose de galère pour chercher a proximité de la place si difficilement trouvée un débitant de tabac pour l'acquérir...Que de contraintes !!

Même si l'horodateur ne fonctionne pas, faites vite car attention le PV arrivera...

N'est ce pas une incitation pour l'automobiliste à faire un nouveau calcul moins polluant ?

On commence à nous imposer le vélib... va t-on finir comme à Amsterdam sur un vélo ?

En effet, le compte est aisé :

- 2 heures x (près de 4 euros de l'heure dans certains horodateurs Parisiens) = **8 euros**

En cas de dépassement Il faut imaginer une différence allant de 3 à 5 euros pour celui qui payera l'amende. Le risque et l'enjeu vaut bien 11 euros.

Même raisonnement au regard du coût du parking.

Il s'agit désormais de rapprocher les tarifs du stationnement sur la voie publique à celui des parkings souterrains pour quelques heures...

- Dès le mois d'août: la différence de calcul laissera un peu plus à réfléchir:

N'est-ce pas une incitation à passer par l'horodateur lorsqu'on sait que près de 98% des pare-brises ne portent pas de petit ticket ?

Cette nouvelle dîme continuera à alimenter les caisses de l'état pour 75% (argent destiné en partie à la sécurité routière,radars...) et 25% pour les communes (travaux de voiries).

Quand on sait qu'en 2010 les communes ont perçu 590 millions d'euros au titre des amendes de stationnement,et que l'état dresse environ 26 millions de PV pour près de 700 millions d'euros annuels .. Imaginons ++++ 55%.

Espérons que la hausse de l'essence se fera dans 25 ans !

Demeurant à votre disposition pour toutes précisions.

Maître HADDAD Sabine

Avocate au barreau de Paris